



Assemblée générale

Distr. générale
8 mai 2020
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-troisième session
New York, 6-17 juillet 2020

Coopération et assistance techniques

Note du Secrétariat

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 2 |
| II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat au cours de la période considérée | 2 |
| A. Partenariats et initiatives régionales | 3 |
| B. Activités de coopération et d'assistance techniques dans des domaines spécifiques | 7 |
| C. Concours de plaidoiries relatives au droit commercial international | 15 |
| D. Tendances générales des activités au cours de la période considérée | 16 |



I. Introduction

1. La présente note porte sur les activités de coopération et d'assistance techniques menées par le personnel du secrétariat de la CNUDCI basé à Vienne du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (soit la « période considérée » dans la présente note)¹.
2. Les activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique font l'objet d'une note distincte à la Commission, une autre porte sur la diffusion de l'information et les activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes². Une autre note, sur l'état des conventions et des lois types, rend compte des actes accomplis en ce qui concerne les traités et des textes législatifs adoptés, qui sont nombreux à refléter les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat au cours des années précédentes³.
3. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a dû faire face à deux défis inattendus : premièrement, la situation financière de l'Organisation en octobre 2019 a obligé le Secrétariat à réduire ses activités de coopération et d'assistance techniques, comme il est expliqué plus en détail au paragraphe 80 ci-dessous. La présence d'un double astérisque (***) dans le rapport sur une activité donnée indique les cas où la situation financière a imposé la participation à distance. Deuxièmement, à l'approche de la fin de la période considérée, les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont nécessité le report d'activités et d'événements prévus après la mi-mars 2020, comme il est expliqué plus en détail au paragraphe 81 ci-dessous.
4. Si la plupart des activités ont été menées par le personnel du Secrétariat, il convient de noter que du fait des contraintes de temps et du manque de ressources du Secrétariat, les activités décrites au paragraphe 35 r) ont été menées par un expert pour le compte du Secrétariat.

II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat au cours de la période considérée

5. Les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat visent à faire connaître et à promouvoir l'adoption et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI⁴. Aux fins de l'établissement des rapports à la Commission, elles sont

¹ La période couverte par le rapport destiné à la Commission en 2019 (Assistance et coopération techniques, [A/CN.9/980/Rev.1](#)) s'étendait du 19 avril 2018 au 2 mai 2019 (date de présentation du document). Le Secrétariat fera désormais rapport sur les activités menées du 1^{er} avril au 31 mars de l'année de la session de la Commission, afin de créer des ensembles de données cohérents et de faciliter l'examen annuel de ces activités, de leurs résultats et des ressources déployées, dans le cadre de sa stratégie visant à maximiser l'efficacité de ses activités de coopération et d'assistance techniques. Les notes de bas de page mentionnent les activités dont il est également fait état dans le document [A/CN.9/980/Rev.1](#) (menées entre le 1^{er} avril et le 2 mai 2019). En outre, il est prévu que cette approche permettra au Secrétariat de faire rapport dans les années à venir sur la mesure dans laquelle ces actions peuvent être attribuées à ses activités d'assistance technique et de coopération.

² Respectivement, Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, [A/CN.9/1024](#), et Diffusion de l'information et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, [A/CN.9/1033](#).

³ [A/CN.9/1020](#) respectivement. D'autres activités visant à appuyer l'utilisation des textes de la CNUDCI et leur interprétation uniforme sont présentées dans la note établie par le Secrétariat intitulée « Promotion de la connaissance, de la compréhension et de l'utilisation des textes de la CNUDCI » ([A/CN.9/1017](#)).

⁴ Pour une description plus détaillée des activités, de leurs objectifs, de leur stratégie et de leur approche, voir Coopération et assistance techniques ([A/CN.9/980/Rev.1](#)) et la Note d'orientation sur le renforcement de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux États qui en font la demande en vue de mettre en œuvre des réformes rationnelles du droit commercial. La Commission a approuvé cette note d'orientation – voir *Documents officiels de l'Assemblée*

regroupées en trois domaines : **mieux faire connaître** les textes de la CNUDCI et **en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation** ; **fournir des conseils et une assistance** aux États sur l'adoption et l'utilisation de ces textes (par exemple, par l'examen des projets de législation d'application) ; et **renforcer les capacités** pour en appuyer l'utilisation efficace, la mise en œuvre et l'interprétation uniforme (notamment au moyen d'activités de formation pour les juges et les juristes).

6. Les activités signalées par un astérisque ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI⁵.

A. Partenariats et initiatives régionales

7. Le Secrétariat a continué de coopérer avec des organisations internationales et régionales, telles que des organismes de développement multilatéraux et régionaux, des associations professionnelles, des organisations de praticiens, des chambres de commerce et des centres d'arbitrage, dans le cadre à la fois de partenariats formels et d'initiatives communes.

1. Partenariats avec des États et des gouvernements

8. Les partenariats suivants ont été noués avec des États et des gouvernements pendant la période considérée :

Singapour

9. Un mémorandum d'accord avec Singapour a été conclu le 7 août 2019 afin d'appuyer les activités du Secrétariat en matière de coopération et de collaboration pour promouvoir l'élaboration, la compréhension et l'utilisation de la médiation internationale et d'autres méthodes de règlement des différends entre entreprises et entre investisseurs et États, et pour soutenir la promotion et l'utilisation harmonisée de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (la « Convention de Singapour sur la médiation ») et d'autres instruments de la CNUDCI.

10. Les activités dans le cadre de ce partenariat commenceront au cours de la prochaine période d'examen.

Chine

11. Un mémorandum d'accord avec le Ministère du commerce de la République populaire de Chine a été conclu le 7 août 2019 afin d'appuyer les activités du Secrétariat visant à créer un environnement juridique favorable au commerce et aux investissements internationaux.

12. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat a mené les activités initiales suivantes au cours de la période considérée :

a) Lancement de la collaboration dans le cadre du mémorandum d'accord et dialogue avec le Ministère de la justice pour contribuer à la réforme de la loi chinoise sur l'arbitrage (Beijing, 29 octobre 2019)* ;

b) Présentation des cadres de la CNUDCI sur l'arbitrage et la médiation lors du 16^e Forum de droit international de la Section de la collecte, de l'analyse et du partage (CASS), organisé par l'Académie chinoise des sciences sociales (Beijing, 30-31 octobre 2019)* ;

générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 262 (texte également disponible à l'adresse https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/frenchguidance_note.pdf).

⁵ L'historique du Fonds et son fonctionnement sont présentés dans la note intitulée Diffusion de l'information et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes (A/CN.9/1033).

c) Présentation des instruments de règlement des différends de la CNUDCI à des étudiants de l'Université Tsing Hua (Beijing, 1^{er} novembre 2019)* ; et

d) Exposé sur la Convention de Singapour sur la médiation lors de la semaine de l'arbitrage en Chine (Beijing, 1^{er} novembre 2019)*.

13. Les autres activités menées dans le cadre du mémorandum portant sur le programme législatif de la CNUDCI sont présentées dans la section relative aux activités de coordination, A/CN.9/1018, paragraphe 35.

Hong Kong (Chine)

14. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le Gouvernement de Hong Kong (Chine) le 4 novembre 2019, afin de promouvoir le développement et une meilleure compréhension du droit commercial international ainsi que le recours à l'arbitrage et à d'autres formes de règlement des litiges pour résoudre les différends dans le domaine des échanges, du commerce et des investissements internationaux, notamment par l'organisation biennale avec la CNUDCI du Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI.

15. La principale activité entreprise par le Secrétariat dans le cadre du partenariat au cours de la période considérée a été l'organisation conjointe de la troisième édition du Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI (Hong Kong (Chine), 4 et 5 novembre 2019)*⁶.

Arabie saoudite

16. Au cours de la période considérée, le Secrétariat et l'Arabie saoudite se sont mis d'accord sur les termes d'un futur partenariat visant à renforcer les capacités et à mettre au point des programmes liés aux domaines de coopération convenus en matière de réforme du droit commercial. Le partenariat sera conclu entre la date du présent document et la cinquante-troisième session de la Commission. À cet égard, le Secrétariat a fourni **des conseils et une assistance** au Ministère saoudien du commerce et de l'investissement en vue de la réforme du droit des sociétés, afin que cette législation prenne en compte les bonnes pratiques internationales en ce qui concerne les nombres minimum et maximum d'actionnaires pour les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions.

2. Autres partenariats et initiatives régionales

17. Les partenariats et initiatives conjointes suivants ont été établis ou poursuivis au cours de la période considérée :

Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9 et 16

18. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec l'APEC, a obtenu une prolongation de son statut d'invité auprès du Comité économique et s'est vu accorder le statut d'invité auprès du Groupe d'experts de l'investissement. La CNUDCI conservera son statut d'invité auprès du Comité économique et du Groupe d'experts de l'investissement jusqu'en 2023. Les activités menées dans le cadre de cette collaboration sont décrites aux paragraphes 63 et 64 ci-dessous et, dans la mesure où elles se rapportent au programme législatif de la CNUDCI, dans la section « Activités de coordination » (A/CN.9/1018).

⁶ Le Secrétariat a fait appel à du personnel basé à Vienne et au Centre régional (voir Présence régionale de la CNUDCI, A/CN.9/1024).

Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

19. Le Secrétariat a continué de participer au projet mis en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale, à la demande du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), dans le cadre du Fonds régional ouvert pour la réforme du droit. Le projet « Instruments internationaux de règlement des différends » appuie une plus large participation de l'Europe du Sud-Est aux délibérations sur la réforme du règlement des litiges ainsi que la participation aux travaux des Groupes de travail II et III, et encourage l'utilisation des normes de la CNUDCI en matière de médiation, d'arbitrage et de transparence (Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités). Le Secrétariat a participé à la réunion de lancement et aux activités de promotion (Vienne, 11 octobre 2019).

20. Des activités supplémentaires dans le cadre de cette collaboration sont évoquées au paragraphe 35 m) ci-dessous.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

21. Le Secrétariat a poursuivi sa **coopération** avec la BERD, dans le cadre de l'« Initiative de la BERD et de la CNUDCI sur le renforcement de la réglementation des marchés publics dans les pays de la CEI et en Mongolie »⁷. Les activités que le Secrétariat a menées au titre de cette initiative au cours de la période considérée sont présentées aux paragraphes 51, 53 c) et 54 ci-dessous.

Académie internationale de lutte contre la corruption

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

22. Dans le cadre des activités de **renforcement des capacités** de lutte contre la corruption, le Secrétariat s'est associé avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption pour dispenser, dans les locaux de l'Académie à Laxenburg (Autriche), une formation spécialement adaptée relative à la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics. L'objectif est de présenter la Loi type à un public ciblé, composé en grande partie de représentants de gouvernements de pays en développement et en transition. Les activités que le Secrétariat a menées au titre de ce partenariat au cours de la période considérée sont présentées au paragraphe 53 b) ci-dessous.

Organisation internationale du Travail et programmes de master en droit commercial international et en gestion des marchés publics de l'université de Turin

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

23. Organisés en partenariat avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail et l'Université de Turin, les programmes de master visent à faire mieux connaître les textes de la CNUDCI et à renforcer les capacités pour les utiliser, ainsi qu'à encourager la participation de personnes de pays en développement et en transition.

24. Le Secrétariat a pris part aux programmes en fournissant des documents d'appui et en assurant des formations en présentiel dans les cadres suivants : a) dixième édition du master en droit commercial international, auquel participent des personnes de pays en développement et de pays développés, et b) quatorzième master en gestion

⁷ Voir A/CN.9/753, par. 38 c). D'autres informations relatives à cette initiative sont disponibles à l'adresse <https://www.ppi-ebird-uncitral.com/index.php/fr/ebird-cnudci-initiative/plan-daction>. La portée géographique de l'initiative a depuis été étendue aux pays du sud-est de la Méditerranée.

des marchés publics pour le développement durable, auquel participent des fonctionnaires et des représentants de banques de développement, principalement de pays en développement et en transition (pour plus de détails sur la participation au master en gestion des marchés publics pour le développement durable, voir par. 53 a) ci-dessous).

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8 et 16

25. Le Secrétariat a poursuivi sa coopération avec l'OHADA pour faire mieux connaître les textes de la CNUDCI et en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation au sein des États membres de l'Organisation⁸. La coopération a par ailleurs été menée avec des institutions actives dans les pays francophones, telles que la Fondation pour le droit continental, le Barreau de Paris et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En outre, le Secrétariat s'intéresse aux questions émergentes au niveau de l'OHADA, en particulier en matière de commerce électronique, et il a assuré le renforcement des compétences pour améliorer l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI à l'échelle régionale.

26. Dans ce contexte, le Secrétariat a mené des actions de sensibilisation pour promouvoir l'adoption de la Convention de Singapour sur la médiation lors du Colloque international sur le règlement des différends relatifs aux investissements par arbitrage et médiation dans l'espace OHADA (Douala, Cameroun, 16 et 17 janvier 2020).

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

27. Un partenariat avec l'OIF a été établi pour collaborer à l'amélioration du cadre législatif du commerce électronique et de l'économie numérique dans l'espace francophone, et pour permettre de nouvelles actions communes de promotion et de renforcement des capacités liées aux textes de la CNUDCI dans les États membres de l'OIF dans les années à venir. Le partenariat a débuté avec la participation de l'OIF à la table ronde sur l'assistance technique lors de la cinquante-deuxième session de la Commission.

28. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat a assuré le **renforcement des capacités** lors de la troisième réunion régionale intersessions sur le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) organisée conjointement par l'OIF et la CNUDCI en Guinée (Conakry, 25 et 26 septembre 2019).

Journée de la CNUDCI en Amérique latine

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

29. Le Gouvernement du Pérou a fait part de son intention d'organiser, en partenariat avec le Secrétariat et les universités régionales, une série d'événements sous la bannière « Journée de la CNUDCI en Amérique latine », afin de sensibiliser les juristes et les étudiants aux textes de la CNUDCI et d'en favoriser l'étude et la discussion. La première Journée de la CNUDCI en Amérique latine devrait avoir lieu à l'automne 2021⁹.

⁸ Principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. La liste complète de ces États figure à l'adresse suivante : <https://www.ohada.org/index.php/fr/>.

⁹ Les événements seront similaires à ceux de la Journée de la CNUDCI en Asie-Pacifique évoqués au paragraphe 2 g) du document A/CN.9/1024 intitulé « Présence régionale de la CNUDCI, activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique ».

Nations Unies/Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

30. Le Secrétariat s'est associé avec la CESAP pour promouvoir l'adoption des textes de la CNUDCI en faveur de la facilitation du commerce sans papier (A/66/17, par. 240). Les activités que le Secrétariat a menées au titre de ce partenariat au cours de la période considérée sont présentées aux paragraphes 39, 40 b) et c), 42 c) et 43 ci-dessous.

Département du commerce des États-Unis, Programme de développement du droit commercial (CLDP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

31. Le Secrétariat s'est associé avec le CLDP pour fournir une assistance et des conseils législatifs et mener des activités de renforcement des capacités afin d'appuyer l'incorporation, l'utilisation et l'interprétation des textes de la CNUDCI sur le règlement des différends commerciaux (arbitrage et médiation), le commerce électronique, l'insolvabilité, les marchés publics et les sûretés mobilières. Les activités que le Secrétariat a menées au titre de ce partenariat au cours de la période considérée sont présentées aux paragraphes 35 f), 42 b), 45 et 52 ci-dessous.

Groupe de la Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et INSOL¹⁰

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 10 et 17

32. Le Secrétariat s'est associé avec le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et INSOL pour élargir son action à l'intention des utilisateurs que visent les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité, en s'appuyant sur un réseau croissant d'experts et de partenaires et sur une démarche de formation de formateurs. Les activités que le Secrétariat a menées au titre de ce partenariat au cours de la période considérée sont présentées au paragraphe 47 ci-dessous.

B. Activités de coopération et d'assistance techniques dans des domaines spécifiques

1. Règlement des différends

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9, 16 et 17

33. Le Secrétariat a **encouragé** l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI dans ce domaine, en soutenant le processus de réforme du droit en cours dans divers pays. Il a également élaboré des outils destinés à renseigner sur l'application et l'interprétation des textes en question (voir le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI ou CLOUT)¹¹.

34. Le Secrétariat s'est notamment concentré sur la préparation de la cérémonie de signature de la Convention de Singapour sur la médiation, qui s'est tenue le 7 août 2019 à Singapour. Cet événement a été organisé conjointement par la CNUDCI et le Ministère de la justice de Singapour. Lors de la cérémonie (à laquelle ont participé les délégations de plus de 70 États), 46 États ont signé la Convention.

¹⁰ L'International Association of Restructuring, Insolvency & Bankruptcy Professionals (INSOL International) est une fédération mondiale d'associations nationales de comptables et de juristes spécialisés dans l'insolvabilité.

¹¹ Les progrès réalisés en ce qui concerne cette activité depuis la cinquante-deuxième session de la Commission, en 2019, sont décrits dans le document A/CN.9/1017 (« Promotion des moyens visant à assurer l'interprétation et l'application uniformes des textes juridiques de la CNUDCI (Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et précis) »).

35. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a contribué, en les coorganisant, en y participant ou d'autre manière, à diverses manifestations, dont les suivantes :

- a) Conférence conjointe de la CNUDCI et du Centre d'arbitrage de Ljubljana sur le règlement des différends (Ljubljana, 8-10 avril 2019) ;
- b) Vingt-septième Concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (octobre 2019-avril 2020)¹² ;
- c) Conférence 2019 sur le règlement des différends internationaux dans une nouvelle ère de la collaboration mondiale (Hong Kong (Chine), 17 avril 2019)¹³ ;
- d) Sommet chinois sur l'arbitrage international (Shanghai, Chine, 11 et 12 mai 2019)* ;
- e) Journées de l'arbitrage à Bucarest, organisées par la Cour internationale d'arbitrage de Roumanie (Bucarest, 5-7 juin 2019) ;
- f) Conférence régionale (Moyen-Orient et Afrique du Nord) sur l'arbitrage et la médiation, organisée par le Programme de développement du droit commercial (CLDP) du Département du commerce des États-Unis (Tunis, 26 et 27 juin 2019) ;
- g) Semaine de l'arbitrage en Jamaïque, organisée par le Jamaica International Arbitration Centre (JAIAC) (Kingston, 26 et 27 juin 2019) ;
- h) Conférence, Deutscher Richterbund (association allemande des magistrats) (Vienne, 28 juin 2019) ;
- i) Réunions avec de hauts fonctionnaires en vue de fournir une assistance pour le développement de l'arbitrage international et du droit commercial dans les Caraïbes (Nassau, 29-31 juillet 2019)* ;
- j) Forum MANE (médiation : une ère nouvelle), organisé par la Singapore International Dispute Resolution Academy, le Singapore International Mediation Centre, le Singapore International Mediation Institute et le Singapore Mediation Centre (Singapour, 6 août 2019)* ;
- k) Conférence du Tribunal d'arbitrage international commercial (TAIC) : de l'efficacité de l'arbitrage et de la médiation (Kiev, 10 et 11 octobre 2019, participation à distance) ;
- l) Sommet judiciaire de Hong Kong, organisé avec le Ministère de la justice de Hong Kong et le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique (Hong Kong (Chine), 4 et 5 novembre 2019) ;
- m) Cours d'hiver et épreuves préliminaires du Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort (Skopje, 20-22 novembre 2019, participation à distance)** ;
- n) Séminaire sur l'arbitrage d'investissement, accueilli par le Conseil chinois de l'électricité et organisé par le Secrétariat du Traité sur la Charte de l'énergie (Beijing, 27 novembre 2019, participation à distance)** ;
- o) Colloque sur le règlement des différends relatifs aux investissements par arbitrage et médiation dans l'espace OHADA (Douala, Cameroun, 16 et 17 janvier 2020) ;
- p) Manifestation parallèle sur la médiation internationale pendant la session du Groupe de travail II à New York, organisée conjointement avec l'Organisation

¹² Pour de plus amples renseignements sur la participation du Secrétariat au Concours, voir le document A/CN.9/1033 (« Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes »).

¹³ Comme il est expliqué dans la note de bas de page 1 ci-dessus, cette activité a également été signalée dans le document [A/CN.9/980/Rev.1](#).

juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) et la CNUDCI (New York (États-Unis d'Amérique), 4 février 2020) ;

q) Réunion bilatérale de haut niveau avec le Ministère colombien du commerce, de l'industrie et du tourisme au sujet du Règlement sur la transparence et de la Convention de Maurice sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (Bogota, 17 février 2020)* ;

r) *Eficacia Transnacional del Derecho : Reconocimiento y ejecución de sentencias, laudos y otros actos, XIII Jornadas ASADIP 2019 (Asociación Armericana del derecho internacional privado)* (Punta del Este, Uruguay, 21 et 22 novembre 2019)¹⁴ ;

s) Table ronde de Prague 2020 sur la loi type de la CNUDCI, organisée par la Faculté de droit de l'Université Charles et l'Institut tchèque pour la vulgarisation et la revitalisation de l'arbitrage (CZIPRA) (Prague, 11 et 12 février 2020)* ;

t) Journées de l'arbitrage à Vienne, organisées par la Chambre de commerce internationale (CCI) d'Autriche, le Centre d'arbitrage international de Vienne (VIAC), Arbitration Austria (Arb/Aut), la Fédération des jeunes praticiens de l'arbitrage autrichiens (YAAP), l'Annuaire autrichien de l'arbitrage international (AYIA) et la CNUDCI (Vienne, 21 et 22 février 2020) ; et

u) Colloque sur l'évolution du droit des investissements et de l'arbitrage en Afrique, organisé par l'Académie africaine de la pratique du droit international (AAPDI) (Paris, 26 février 2020).

36. Le Secrétariat a **fourni des conseils et une assistance** pour l'incorporation des textes de la CNUDCI sur l'arbitrage et/ou la médiation dans plusieurs pays, dont l'Argentine, le Koweït, Macao, la Chine, les Émirats arabes unis (Abu Dhabi global market (ADGM) et Dubai International Financial Centre (DIFC)), l'Uruguay et l'Ouzbékistan.

2. Commerce électronique

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

37. S'agissant de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, de la Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique, de la Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques et de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques, le Secrétariat a réalisé les activités ci-dessous.

38. **Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**, par l'apport de commentaires de fond sur les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés réalisées pour la Kiribati, le Lesotho, le Malawi, le Mali et les Tuvalu, dans le cadre de l'initiative eTrade for all coordonnée par la CNUCED.

39. **Coopération avec la CNUCED, la CESAP et la Banque mondiale** aux fins d'un projet portant sur les moyens d'accélérer le renforcement des compétences en matière de commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (« Leapfrogging Skills Development in E-Commerce in South-East Asia in the Framework of the 2030 Development Agenda »), dans le cadre du programme TrainForTrade de la CNUCED. Lié également aux objectifs de développement durable n^{os} 1 et 5, ce projet vise à renforcer la capacité des acteurs des secteurs public et privé des pays d'Asie du Sud-Est à utiliser la gestion de l'identité et les signatures électroniques pour le commerce et le développement. Des supports de formation spécialement conçus ont été fournis à plus de 200 participants. Le Secrétariat a contribué à la mise au point des modules de formation et a participé à la manifestation intitulée « L'identité numérique pour le

¹⁴ Le sujet présenté était la Convention de Singapour.

commerce et le développement » (Singapour, 29 octobre-1^{er} novembre 2019), qui représentait le volet présentiel de la formation.

40. La **coopération établie avec la CESAP** et d'autres organisations en ce qui concerne le cadre juridique de la facilitation du commerce sans papier s'est poursuivie. Dans le cadre de cette coopération, le Secrétariat a fait la promotion des textes de la CNUDCI en tant qu'outils permettant la mise en œuvre des dispositions d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux relatives au commerce électronique et au commerce sans papier. Les activités correspondantes ont notamment pris la forme de présentation et de fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Deuxième réunion du groupe commercial régional du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) de la Banque asiatique de développement (BASD) (Tachkent, 26 juin 2019)* ;

b) Forum Asie-Pacifique 2019 sur la facilitation du commerce « Facilitation numérique et durable du commerce pour la prospérité régionale » (New Delhi, Inde, 17 et 18 septembre 2019), coorganisé par la BASD, les Nations Unies/CESAP, le Ministère du commerce de l'Inde et la Confédération de l'industrie indienne (participation à distance) ; et

c) Septième réunion des groupes de travail juridique et technique du Comité de direction intergouvernemental provisoire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, organisée par les Nations Unies/CESAP (Bangkok, 14-16 janvier 2020).

41. **Faire mieux connaître** les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique **et en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation**. Dans ce domaine, on compte parmi les activités menées la présentation et la fourniture de documents d'appui lors des manifestations suivantes :

a) Séminaire sur l'inclusion financière portée par la numérisation dans le cadre du commerce et de la chaîne d'approvisionnement, organisé conjointement par le Conseil consultatif commercial de l'ASEAN et le Forum financier Asie-Pacifique (APFF) (Bangkok, 17 juin 2019) (participation à distance) ; et

b) Atelier sur la connectivité à l'ère numérique et les futurs numériques de la coopération commerciale et économique en Eurasie, organisé par l'International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA) (Laxenburg (Autriche), 2 et 3 décembre 2019).

42. **Fourniture de conseils et d'assistance** pour l'incorporation des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique : Dans ce domaine, ont été menées notamment les activités suivantes :

a) Fourniture d'une assistance au Gouvernement des Maldives pour la rédaction du projet de loi sur les opérations électroniques. Avec l'aide financière de la BASD, le Secrétariat a participé au groupe de travail chargé d'examiner le projet de loi (Malé, 11-16 mai 2019) ;

b) Appui au Gouvernement afghan pour l'examen de son projet de loi sur les opérations et les signatures électroniques, élaboré conformément aux recommandations du Secrétariat. Une présentation a été faite lors de l'atelier sur les projets de loi relatifs aux transactions, aux signatures et à la gouvernance électroniques organisé par le CLDP (Tallinn, 15 et 16 juin 2019) ;

c) Fourniture de conseils au Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la rédaction du projet de loi sur les opérations électroniques. Des exposés ont été présentés lors d'un atelier sur le projet de loi organisé conjointement par le Ministère du commerce et de l'industrie de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Forum économique mondial et les Nations Unies/CESAP (Port Moresby, 13 novembre 2019)* ;

d) Fourniture de conseils au Gouvernement de la Kiribati pour la rédaction du projet de loi sur les opérations électroniques. Un atelier sur le projet de loi a été

organisé conjointement par le Secrétariat et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives de la Kiribati, avec le soutien financier du programme du Cadre intégré renforcé (Tarawa, 19 décembre 2019). Les recommandations de l'évaluation rapide de l'état de préparation de la Kiribati au commerce électronique menée par la CNUCED (voir par. 37 ci-dessus), à laquelle le Secrétariat a contribué, sont utilisées dans cet exercice¹⁵ ; et

e) Contribution à l'examen de la législation sur les opérations et les signatures électroniques du Costa Rica.

43. Au cours de la période considérée, le Cambodge a adopté une législation fondée sur les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique¹⁶. Le Secrétariat a contribué au processus d'incorporation en participant à un événement spécial, en formulant des commentaires sur les projets de loi et en interagissant avec les représentants du Gouvernement lors des réunions Nations Unies/CESAP.

3. Insolvabilité

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 10 et 17

44. Le Secrétariat a **mené des actions de sensibilisation pour promouvoir la bonne compréhension** des textes de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité auprès des fonctionnaires, des magistrats, et des praticiens de l'insolvabilité et du droit, en présentant des exposés et en fournissant des documents d'appui à l'occasion des manifestations suivantes :

a) Neuvième Forum juridique international de Saint-Petersbourg et troisième Forum international sur l'insolvabilité, à l'intention des pays de la Communauté d'États indépendants (Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 15-17 mai 2019)*¹⁷ ; et

b) Première conférence sur la résolution de l'insolvabilité, à l'intention de l'Arabie saoudite (Riyad, 29 et 30 avril 2019)*¹⁸.

45. **Promotion** dans les États de l'incorporation et de l'interprétation uniforme de la Loi type sur l'insolvabilité internationale, et promotion de la connaissance et de la compréhension du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, en organisant un atelier sur l'élaboration d'un cadre efficace en matière d'insolvabilité au Koweït, en collaboration avec le CLDP et le Secrétariat général du Conseil suprême pour la planification et le développement du Koweït (Vienne, 2 et 3 mai 2019).

46. **Apport de conseils** au Koweït et à l'Arabie saoudite sur diverses questions abordées dans les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité, et **apport de conseils** au Pérou sur l'adaptation de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale dans son projet de loi sur la révision de la *ley General del Sistema concursal* (loi générale sur le système d'insolvabilité).

47. **Renforcement des capacités** des magistrats, des fonctionnaires et des experts chargés de traiter les affaires internationales d'insolvabilité en ce qui concerne les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, en présentant des exposés et en fournissant des documents d'appui au cours du treizième Colloque judiciaire multinational sur l'insolvabilité (Singapour, 1^{er} et 2 avril 2019)*¹⁹.

¹⁵ Comme il est indiqué dans le document [A/CN.9/1020](#), la Kiribati a adhéré à la Convention sur les communications électroniques le 21 avril 2020.

¹⁶ Voir Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, [A/CN.9/1024](#), par. 8 d).

¹⁷ Comme il est expliqué dans la note de bas de page 1 ci-dessus, cette activité a également été signalée dans le document [A/CN.9/980/Rev.1](#).

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

4. MPME

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8 et 9

48. Le Secrétariat a **mené des actions de sensibilisation pour promouvoir la bonne compréhension** du Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises et du projet de guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI auprès des fonctionnaires, des magistrats et des praticiens du droit, en présentant des exposés et en fournissant des documents d'appui à l'occasion des manifestations suivantes :

a) La conférence annuelle du Corporate Registers Forum, qui a rassemblé des conservateurs de registres et des praticiens soutenant les services des registres des entreprises de toutes les régions géographiques (Skopje, 8 et 9 avril 2019)* ;

b) La réunion d'experts pluriannuelle de la CNUCED sur les entreprises et l'entrepreneuriat inclusifs, au cours de laquelle des experts des États membres de la CNUCED, d'OIG et d'ONG régionales et internationales ainsi que des membres du secteur privé ont examiné des interventions politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat inclusif (Genève, 17-19 juin 2019) ;

c) L'événement organisé par l'Arabie saoudite dans le cadre du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur l'autonomisation des MPME et les nouvelles pousses (New York, 12 juillet 2019) (présentation et animation) ; et

d) Le séminaire « Perspectives d'internationalisation des PME en Amérique latine et dans les Caraïbes », organisé par le Système économique latino-américain et caribéen (SELA) et ProColombia pour examiner comment faciliter la participation des PME de la région au commerce international (Bogota, 21 et 22 novembre 2019)*.

49. Le Secrétariat a également noué un dialogue avec l'*Asociación Latinoamericana de Integración* (ALADI), pour étudier des sujets d'intérêt commun sur les MPME en vue de faciliter l'internationalisation de ces entreprises (Vienne, 20 janvier 2020)²⁰.

50. Le Secrétariat a élaboré une brochure, dans les six langues officielles des Nations Unies, pour promouvoir l'utilisation du Guide législatif sur les grands principes d'un registre des entreprises. Disponible sur le site Web de la CNUDCI, cette brochure a été publiée, en anglais uniquement, avec le soutien financier du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique²¹.

5. Activités réalisées dans les domaines de la passation de marchés et du développement des infrastructures

Passation des marchés publics

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10, 12, 16 et 17

51. Le Secrétariat a **mené des actions de sensibilisation et de renforcement des compétences pour promouvoir la bonne compréhension** et l'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et du guide pour son incorporation dans le droit interne, en présentant des exposés et en fournissant des documents d'appui à l'occasion de la manifestation suivante :

a) Quinzième Forum sur la passation de marchés, l'intégrité, la gestion et l'ouverture, destiné à partager les connaissances et à encourager le renforcement des capacités entre pairs dans les pays participants, accueilli par l'Agence nationale de gestion de projet d'Ouzbékistan, coparrainé par la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque islamique de développement et la Banque mondiale, en coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI),

²⁰ Le Secrétariat continuera à travailler avec l'ALADI afin de développer la coopération dans ce domaine au cours de l'année à venir.

²¹ Voir également Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, A/CN.9/1024.

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et SIGMA (soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion, une initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne). L'événement comprenait un séminaire de la CNUDCI sur les meilleures pratiques mondiales, coorganisé avec la BERD dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI (Tachkent, 10-13 avril 2019)*²².

52. **Fourniture de conseils et d'assistance** aux Gouvernements angolais et dominicain²³ sur la réforme du droit de la passation des marchés publics fondée sur la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, en coopération avec le CLDP.

53. **Renforcement des capacités** de fonctionnaires et de représentants de banques de développement, principalement de pays en développement et en transition, en conduisant des séminaires et en fournissant des documents d'appui pour :

a) Le treizième Master en management des marchés publics en appui au développement durable (Turin (Italie), 19 mai 2019, lors de séminaires portant également sur les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique) et le quatorzième Master en management des marchés publics en appui au développement durable (Turin (Italie), 30 et 31 janvier 2020) ;

b) En coopération avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA), des ateliers relatifs à la perspective internationale en matière de passation de marchés publics, dans le cadre d'une formation sur mesure destinée à des fonctionnaires de la Commission centrale de vigilance de l'Inde (Laxenburg (Autriche), 16 avril 2019²⁴, 14 juin 2019 et 14 novembre 2019) et à des fonctionnaires chinois (Vienne, 17 octobre 2019) ; et

c) Dans le cadre de l'initiative BERD-CNUDCI, **faire mieux connaître la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation** dans la mise en œuvre de systèmes de passation de marchés en ligne lors d'un atelier régional OMC/BERD sur les marchés publics pour les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase et lors de la session d'orientation stratégique de l'initiative BERD-CNUDCI sur les marchés publics (Vienne, 11-13 décembre 2019).

54. Et grâce aux ateliers de **renforcement des capacités** suivants, organisés sous les auspices de l'initiative BERD-CNUDCI :

a) À l'intention des fonctionnaires et des praticiens, dans le cadre d'un programme de Master en management des marchés publics à l'Université Tor Vergata (Rome, 3 et 4 avril 2019)²⁵ ;

b) À l'intention des fonctionnaires et des consultants pour des projets techniques, sur l'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur les marchés publics dans la mise au point de systèmes de passation de marchés publics en ligne dans les pays en transition et en développement (travaux documentaires et Londres, les 9 et 10 janvier 2020) ; et

c) À l'intention des fonctionnaires et des praticiens de la passation des marchés publics, sur l'élaboration de textes juridiques à la CNUDCI et dans d'autres organismes internationaux (Nottingham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 11 et 12 janvier 2020).

²² Comme il est expliqué dans la note de bas de page 1 ci-dessus, cette activité a également été signalée dans le document A/CN.9/980/Rev.1.

²³ Ce soutien à la République dominicaine s'est poursuivi de la période considérée précédente à la période considérée en cours.

²⁴ Comme il est expliqué dans la note de bas de page 1 ci-dessus, cette activité a également été signalée dans le document A/CN.9/980/Rev.1.

²⁵ Ibid.

Partenariats public-privé (PPP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16 et 17

55. **Faire mieux connaître** la version révisée du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé **et en promouvoir la bonne compréhension**, et renforcement des capacités des fonctionnaires d'organismes de passation de marchés et des praticiens privés à utiliser le Guide législatif et la version révisée des dispositions législatives types sur les partenariats public-privé, par la participation au Forum sur la passation de marchés, l'intégrité, la gestion et l'ouverture (Tachkent, 10-13 avril 2019)*²⁶.

6. Vente de marchandises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 12 et 16

56. Le Secrétariat a continué de **promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme** plus larges de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée, et de **renforcer les capacités** à utiliser ces textes.

57. En particulier, le Secrétariat organise une série de manifestations de sensibilisation et des activités d'assistance technique pour célébrer le quarantième anniversaire de la CVIM en 2020 (« CISG@40 »). Les activités et manifestations organisées dans le cadre de la CISG@40 ont deux objectifs principaux : encourager une plus large participation des États, notamment en visant à atteindre le nombre de 100 États parties à la Convention ; et appuyer le renforcement des capacités concernant l'utilisation et l'interprétation uniforme de la Convention et des textes connexes de la CNUDCI, notamment en s'appuyant sur les outils élaborés dans le cadre du système CLOUT actualisé (voir [A/74/17](#), par. 288).

58. Le Secrétariat a participé aux activités suivantes dans le cadre de la CISG@40 :

a) Première conférence internationale de Zagreb sur le droit des obligations, organisée par la Faculté d'économie et de commerce du Département de droit de l'Université de Zagreb (Zagreb, 12 et 13 décembre 2019) (participation à distance)** ; et

b) Cinquième conférence sur l'arbitrage international et la CVIM, organisée par l'Universidad Panamericana Guadalajara (Guadalajara (Mexique), 6 février 2020) (participation à distance).

59. Le Secrétariat a également participé aux manifestations suivantes :

a) Conférence annuelle sur l'arbitrage et le droit commercial international de la Moot Alumni Association : évolutions récentes en ce qui concerne l'arbitrage international et la CVIM (Vienne, 12 avril 2019) ; et

b) Table ronde avec les parties prenantes sur le choix de la loi applicable aux contrats internationaux (Vienne, 15 avril 2019).

7. Sûretés

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9 et 17

60. La CNUDCI a élaboré un certain nombre de textes supplémentaires dans le domaine des sûretés mobilières : la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (2001), le Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties (2007), son Supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles (2010), le Guide de la CNUDCI sur la mise en place d'un registre des sûretés réelles mobilières (2013) et la Loi type de la CNUDCI

²⁶ Ibid.

sur les sûretés mobilières (2016) ainsi que le Guide pour son incorporation (2017) et le Guide pratique la concernant (2019).

61. Le Secrétariat continue à soutenir les réformes législatives fondées sur ces textes et a également **conseillé** le Bahreïn et le Myanmar à cet égard.

62. Le Secrétariat a **fourni des conseils et une assistance** pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières à l'Australie, à la Colombie, aux Fidji, à la Nouvelle-Zélande, au Nigéria, au Pakistan, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Paraguay, aux Philippines, à la Thaïlande et au Zimbabwe.

63. Le Secrétariat a également coopéré étroitement avec UNIDROIT pour promouvoir des textes dans le domaine des sûretés, par exemple lors de la réunion du Comité économique de l'APEC (Puerto Varas (Chili), 26 et 27 août 2019)* et de l'atelier CNUDCI-UNIDROIT sur l'harmonisation du droit des sûretés et la mise en œuvre de réformes en Amérique latine (Carthagène (Colombie), 14 février 2020)*. L'atelier portait spécifiquement sur les réformes entreprises par des États d'Amérique latine qui mettaient en évidence l'impact de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières dans cette région.

64. Dans le cadre de la poursuite de sa participation au projet de l'APEC relatif à la facilitation des affaires (Ease of Doing Business), le Secrétariat a également **réalisé une étude comparative** des cadres juridiques relatifs aux sûretés mobilières en Géorgie, en vue de fonder d'éventuelles réformes en République de Corée (Conférence internationale 2019 sur le projet Ease of Doing Business, Séoul, 29 novembre 2019)*.

C. Concours de plaidoiries relatives au droit commercial international

1. Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis

65. Le Secrétariat a appuyé l'organisation du vingt-septième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, coparrainé par la Commission, pour lequel les plaidoiries ont eu lieu virtuellement du 3 avril au 9 avril 2020²⁷. Les épreuves ont été remportées par l'équipe de l'Université nationale des sciences juridiques du Bengale occidental.

66. Au total, 402 équipes, soit plus de 4 000 étudiants, arbitres et entraîneurs de 85 pays, ont participé aux épreuves écrites du concours. Plus de 240 de ces équipes ont également participé aux plaidoiries virtuelles, dans le cadre desquelles plus de 900 arbitres et 1 000 entraîneurs sont intervenus.

67. Une quarantaine de séances préliminaires ont eu lieu, et les plaidoiries du Concours VIS Moyen-Orient se sont également déroulées virtuellement. Les étudiantes représentaient 55 % des participants, ce qui constitue une vaste pépinière de futures professionnelles du conseil et d'arbitres.

68. Soixante et onze équipes de 26 pays ont présenté les plaidoiries virtuelles du dix-septième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est) du 22 au 29 mars 2020. L'équipe de l'Université chinoise de Hong Kong a remporté les épreuves²⁸.

²⁷ Bien que les plaidoiries se déroulent en dehors de la période considérée, la participation du Secrétariat aux préparatifs du Concours s'étend de l'automne de l'année précédente jusqu'aux dates des épreuves. Le Secrétariat regroupe donc toutes les activités liées au Concours pour en rendre compte.

²⁸ Les épreuves orales (en présentiel) devraient se dérouler en octobre 2020.

2. Autres concours

Concours d'arbitrage commercial international de Madrid – XII Competición Internacional de Arbitraje y Derecho Mercantil

69. L'Université Carlos III de Madrid a coparrainé avec la Commission le douzième Concours d'arbitrage commercial international de Madrid, dont les audiences orales virtuelles se sont déroulées du 20 au 24 avril 2020. Les épreuves ont été remportées par l'Université pontificale catholique du Pérou²⁹.

Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort

70. Les plaidoiries prévues dans le cadre du treizième Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort (organisé conjointement par l'Institut Max-Planck d'histoire européenne du droit et Morgan, Lewis & Bockius LLP, et coparrainé par la Commission) ont dû être annulées en raison des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19. Cependant, 103 équipes de 39 pays ont participé aux épreuves écrites du Concours et à différentes épreuves préliminaires.

Concours Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale

71. La quatrième édition du Concours Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale s'est tenue à Londres, du 7 au 9 février 2020, et a été remportée par l'équipe de la Singapore Management University. Ce concours donne aux étudiants l'occasion de se familiariser avec les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité et permet à l'étudiant ayant présenté le meilleur plaidoyer d'assister aux travaux du secrétariat de la CNUDCI pendant la session du Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité). L'augmentation du nombre de candidats témoigne de l'intérêt grandissant pour le Concours ; ainsi, le nombre d'équipes participant à l'épreuve de plaidoirie est passé de 12 (lors de l'édition inaugurale en 2017) à 22 (en 2020). La cinquième édition du Concours aura lieu en 2021 à San Diego, concomitamment avec le onzième congrès quadriennal mondial d'INSOL International.

D. Tendances générales des activités au cours de la période considérée

72. En 2019, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a indiqué ce qui suit : « Le Bureau des affaires juridiques a contribué à faire mieux connaître le droit international et à en promouvoir l'apprentissage, notamment l'adoption au niveau national de lois types sur les questions relatives au commerce ; toutefois, ses interventions n'étaient pas toujours systématiques et ne reposaient sur aucune stratégie bien définie pouvant permettre de mener à bien ses activités d'assistance technique ». Il a toutefois recommandé que le Bureau des affaires juridiques renforce ses pratiques de suivi et d'auto-évaluation³⁰.

73. Comme la Commission s'en est félicitée lors de sa cinquante-deuxième session en 2019, le Secrétariat a mis en œuvre les recommandations par le biais d'une stratégie renforcée de coopération et d'assistance techniques³¹. Il planifie et met en œuvre des activités de coopération et d'assistance techniques axées à la fois sur l'efficience et l'efficacité.

74. D'un point de vue stratégique, les activités initiales suivant l'adoption d'un texte par la Commission visent à promouvoir les textes de la CNUDCI afin d'encourager leur adoption, leur incorporation ou toute action équivalente au niveau national. Elles donnent généralement lieu à des demandes de services consultatifs pour appuyer l'incorporation des textes au niveau national (ou d'autres actions équivalentes) ; puis à des demandes d'aide au renforcement des capacités pour soutenir l'utilisation et

²⁹ Note de bas de page 27, *supra*.

³⁰ Évaluation du Bureau des affaires juridiques, E/AC.51/2019/9, p. 18 et 30. Publié le 25 mars 2019, l'examen portait sur les travaux réalisés par le Bureau entre 2015 et 2018.

³¹ Note du Secrétariat sur les activités de coopération et d'assistance techniques (A/CN.9/980/Rev.1).

l'application correctes des textes de la CNUDCI dans la pratique. De ce point de vue également, le Secrétariat privilégie l'organisation ou l'organisation conjointe d'événements visant à appuyer l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI plutôt que la participation à des activités organisées par d'autres entités, ceci afin de maximiser l'impact de ses activités de coopération et d'assistance techniques.

75. Les informations recueillies grâce à une collecte de données plus systématique au cours de la période considérée ont permis d'identifier les tendances suivantes en ce qui concerne les activités de coopération et d'assistance techniques.

1. Demande globale d'activités

76. Le Secrétariat a examiné la structure de la demande en ce qui concerne ses activités de sensibilisation, d'assistance technique et de renforcement des capacités au cours de la période considérée. La demande continue de croître pour toutes ces activités : le Secrétariat (à la fois à Vienne et à Incheon) a mené près de 80 activités de coopération et d'assistance techniques au cours de la période considérée.

77. Le Secrétariat dispose de ressources financières limitées. En conséquence, il a cherché à maximiser l'efficacité de la mise en œuvre de ses activités de coopération et d'assistance techniques, en les regroupant lorsque cela est possible. Près de la moitié des activités menées au cours de la période considérée portait sur plus d'un texte ou d'un domaine de la CNUDCI, et environ un cinquième comportait également un volet lié au développement législatif.

78. Les activités réalisées dans le cadre de partenariats (qui représentent un peu moins de la moitié des activités de coopération et d'assistance techniques) ont permis d'atteindre un public plus large que celui que le Secrétariat pourrait atteindre seul et d'organiser conjointement des événements ciblés comme indiqué ci-dessus, et ont généré des demandes de services consultatifs et de renforcement des capacités. Elles ont également permis de gagner en efficacité. L'exemple le plus visible est fourni par les activités de sensibilisation à la Convention de Singapour et aux textes de la CNUDCI sur la médiation et par l'organisation conjointe de la cérémonie de signature de la Convention de Singapour évoquées ci-dessus.

79. Au cours de la période considérée, la demande d'activités de sensibilisation a porté essentiellement sur les textes récemment adoptés par la CNUDCI (Dispositions législatives types de la CNUDCI et Guide législatif sur les partenariats public-privé ; Guide pratique relatif à la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières ; Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises ; et Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation et Loi type connexe). La demande d'activités d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités se répartit de manière plutôt équilibrée entre les domaines d'activité de la CNUDCI ; le commerce électronique, la passation des marchés publics et le règlement des différends occasionnent des niveaux de demande relativement plus élevés.

2. Impact des mesures prises pour faire face à la situation financière de l'Organisation en octobre 2019

80. En octobre 2019, face à la situation financière de l'Organisation, le Secrétariat a dû établir des priorités de travail en fonction des disponibilités de trésorerie ; c'est ainsi que les voyages officiels ont été restreints aux activités les plus essentielles afin de reporter autant que possible les réunions et conférences³². Outre le fait que, pour certaines activités, on a remplacé la présence physique par une participation à distance, les activités de coopération et d'assistance techniques suivantes ont été annulées ou reportées³³ :

³² Voir la lettre du Secrétaire général aux États Membres datée du 4 octobre 2019.

³³ Comme il est noté au paragraphe 2, la présence d'un double astérisque (**) dans le rapport sur une activité donnée indique les cas où la situation financière a imposé la participation à distance.

a) **Cinquante-huitième session annuelle de l'AALCO**, pour faire une présentation sur la « Médiation dans les différends relatifs aux investissements » sous le thème « Commerce et investissements internationaux », et pour tenir des discussions bilatérales avec le Gouvernement (Dar es Salaam (Tanzanie), 24 octobre 2019) : le Secrétariat a annulé sa participation ;

b) **Réunions bilatérales avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres organismes** pour définir un programme commun d'assistance technique pour 2020 (Washington, 23 et 24 octobre 2019) : le Secrétariat a annulé cette activité ;

c) **Assistance technique à la Direction générale des marchés publics du Gouvernement de la République dominicaine** pour la réforme de la passation des marchés publics, et **sensibilisation et renforcement des capacités** du Gouvernement de la République dominicaine en ce qui concerne le règlement des litiges et les MPME ; Réunion annuelle du Réseau interaméricain des marchés publics (Santo Domingo, 25-30 octobre 2019) : le Secrétariat a annulé sa participation, et fourni des supports et des documents séparément ;

d) **Conférence diplomatique pour l'adoption du 4^e Protocole à la Convention du Cap**, pour participer et discuter de la coordination avec UNIDROIT et d'autres organisations au sujet de la promotion de l'adoption et de l'utilisation de textes uniformes sur les opérations garanties (Le Cap (Afrique du Sud), 18-20 novembre 2019), et **Table ronde africaine sur la réforme de l'insolvabilité**, organisée par INSOL International et le Groupe de la Banque mondiale, pour accroître la sensibilisation régionale aux textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité (Windhoek, 21 et 22 novembre 2019) : le Secrétariat a annulé sa participation³⁴ ; et

e) **Une série d'événements et de discussions bilatérales sur la coopération technique** en Argentine, au Paraguay et en Uruguay pour participer à diverses activités visant à faire mieux connaître la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014) (la « Convention de Maurice sur la transparence ») et la Convention de Singapour sur la médiation et à promouvoir l'adoption de ces textes, et sur la réforme du RDIS (Buenos Aires ; Asunción ; Montevideo, 13-25 novembre 2019) : la participation du Secrétariat aux XIII Jornadas ASADIP 2019 a été annulée, et les activités de sensibilisation ont été reportées à mars 2020.

3. Impact des mesures prises à travers le monde pour contenir la pandémie de COVID-19

81. Les **mesures prises** à partir de mars 2020 **pour contenir la pandémie de COVID-19** ont affecté les activités de coopération et d'assistance techniques suivantes :

a) Conférence régionale visant à **faire mieux connaître** le Guide législatif de la CNUDCI sur les PPP et à **en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation** en tant qu'outil permettant de mettre en place des cadres législatifs solides pour le développement d'infrastructures essentielles en Asie, organisée conjointement avec l'École de l'Université centrale d'Économie et de Finance (Beijing, 28 et 29 mars 2020 ; cette manifestation a été reportée aux 29 et 30 septembre 2020) ;

b) **Conseils et assistance** au Ministère vietnamien de la planification et de l'investissement pour la rédaction de la nouvelle loi sur les PPP et le renforcement des capacités des fonctionnaires et des représentants du Gouvernement en vue de la mise en œuvre de la loi³⁵ ; et

³⁴ Voir [A/74/17](#), par. 192 e).

³⁵ Cette activité devait se dérouler immédiatement après la conférence régionale mentionnée à l'alinéa précédent, et faire suite à la conférence sur les PPP qui devait se tenir à Hanoï du 17 au 21 janvier 2019, comme il est indiqué au paragraphe 42 du document [A/CN.9/980/Rev.1](#).

c) **Une série d'événements et de discussions bilatérales sur la coopération technique** en Argentine, au Paraguay et en Uruguay : le Cône Sud (voir par. 80 e) ci-dessus) : ces activités ont été reportées à l'automne 2020.

82. Dans la période à venir, le Secrétariat s'efforcera de reprogrammer autant d'activités reportées que possible, et continuera à mettre l'accent stratégique sur l'obtention des meilleurs résultats possibles de toutes les activités de coopération et d'assistance techniques, de même que sur leur exécution la plus efficace possible.
